



Plan de vol :

Balise n° 1 : Compte-rendus des CAPL n° 2 et 3 des 19 et 20 septembre 2016

Balise n° 2 : Nouveau bureau

Balise n° 3 : Masse des Douanes

In memoriam : Ce mois de novembre marque les premiers anniversaires des morts de Cécile, Anne-Laure et Pascal, d'où le ruban noir situé en en-tête et indiquant que nous ne les oublions pas ! Nous avons également une pensée émue pour soutenir les proches de Nathalie dans la traversée de ces heures difficiles.

« L'envol » est le bulletin d'information de la Section UNSA Douanes Roissy CDG / Le Bourget

Imprimé au local UNSA douanes, rue des Voyelles à Roissy CDG.

Responsables d'édition : Nicolas ANGHEL et Patrick LE FLOCH

Local : (01 48 6)2 69.38

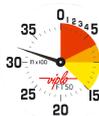
Courriel : unsa.roissy@douane.finances.gouv.fr

Agenda

CAPL (formation du TAM et recours en évaluation) :

- jeudi 5 janvier 2017

**📅 Date des élections Masse :
jeudi 19 octobre 2017**



Altimètre :

• Valeur du **point d'indice** Fonction Publique (au 01-07-2016) : **4,68585 €**

- **SMIC** mensuel brut : **1 466,62 €**
soit **9,67 €** de l'heure au 01-01-2016
- **Inflation** en octobre 2016 : **0 %**
soit sur l'année 2016 : **0,1 %**
- **Pass Navigo** mensuel / annuel (5 zones) : **73 € / 803 € (11 mois facturés)**
- Taux mensuel de **VISA - HL** : **34,81 €**
- Taux mensuel de **VISA - HA** : **52,22 €**
- **Prix du repas** (base) : **3,49 €**

Compte-rendus des CAPL n^{os} 2 et 3



des 19 et 20 septembre 2016

CAPL n° 2 du 19 septembre 2016

Le premier point, qui fait rarement débat, concernait l'approbation des PV des séances précédentes.

Le deuxième, l'affectation des C en B : 3 promotions active + 1 liste complémentaire. Pas de promotion retraite.

Les troisième et quatrième, également peu souvent propices à affrontement : des demandes de disponibilité ou de renouvellement.

Puis vint le cinquième point, le "gros morceau" de cette commission, les recours concernant l'évaluation :

22 dossiers ont été étudiés (tous au titre de la cadence d'avancement, l'un d'entre eux également au titre de la phraséologie).

9 dossiers ont obtenu une réduction d'un mois. tous les autres dossiers ont été rejetés.

Celui dont le recours portait également sur la phraséologie a été modifié en partie, la partie visant la modification de la cadence d'avancement étant elle rejetée.

CAPL n° 3 du 20 septembre 2016

Pour rappel, un élu siège pour son grade et celui qui lui est immédiatement inférieur, vos élus UNSA (ACP1 et ACP2) couvrent donc tous les grades de cette catégorie.

Là encore, le premier point inscrit à l'ordre du jour visait l'approbation des PV des séances précédentes.

Puis vint le second, celui des recours :

Seuls 4 dossiers devaient être étudiés et tous concernaient la cadence d'avancement attribuée. 2 d'entre eux ont obtenu gain de cause par l'attribution d'un mois de réduction du délai d'avancement à l'échelon supérieur, les 2 autres étant rejetés.

Nouveau bureau de la Section

Lors de l'Assemblée Générale du 16 septembre dernier, la liste des candidats présentée ayant recueilli la majorité des suffrages des adhérents, il nous a été possible de tenir quelques jours plus tard la première réunion de bureau où les membres de cette liste ont voté et réparti les tâches au sein du bureau. Voici donc les postes de chacun pour l'année à venir. Encore merci de votre confiance.

- > Secrétaires Interrégionaux (SI) : Nicolas ANGHEL (BSE T2F) et Patrick LE FLOCH (BSE T2BD)
- > Trésorière Interrégionale (TI) : Olivia MONTROYA (CDP)
- > TI Adjointe : Louise DUVAL (BC France Handling)
- > Membres du bureau : Karine NOIREL (BSE T2C) et Matthieu PENAUD (BSE T2C).

Masse des Douanes

Pour rappel, nous disposons de deux sièges à la Commission Territoriale de la Masse IDF à laquelle est rattachée Roissy. Nous allons donc vous présenter le compte-rendu de la dernière Commission. En *italique souligné*, vous verrez apparaître quelques mentions sur les précisions à apporter suite aux changements intervenus entre-temps. Pour information, la prochaine CTM se réunira le 6 décembre prochain.

- > Report des élections :

Le renouvellement des représentants syndicaux à la Masse d'Ile de France devait avoir lieu au premier semestre 2016. Suite à la réforme territoriale des régions, une réorganisation des découpages administratifs a été décidée pour la Masse afin d'être en adéquation avec cette nouvelle organisation. Dès lors il n'était pas possible de revoir à temps l'organisation des élections et la DG a décidé de reporter ces dernières au premier semestre 2017. *La date a depuis été arrêtée de façon définitive comme vous l'avez sans doute vu en première page, les élections se tiendront le jeudi 19 octobre prochain. Une large participation est évidemment attendue. Après le rapport délibéré en charge de la Cour des Comptes, il appartient à la communauté douanière de montrer son attachement à cette vénérable institution qui permet de loger des collègues et parfois de soulager des difficultés sociales lourdes auxquelles chacun de nous peut un jour être confronté au gré des aléas de la vie.*

- > Impact de la loi MACRON sur le fonctionnement des commissions d'attribution

Ont été évoquées les conséquences de la loi Macron selon laquelle le délai pour présenter un candidat pour un logement ne peut excéder un mois à compter de la date de notification de vacance au réservataire. La Masse planifie des commissions d'attribution mensuellement dont les logements disponibles vous sont communiqués par liste de diffusion par les correspondants sociaux. Malgré cela les bailleurs ne manquent pas d'exiger dès que possible la restitution pour un tour des logements non attribués, jouant sur le décalage entre les dates de nos commissions et les leurs ou sur le refus qu'ils opposent aux candidats présentés (ne faisant alors souvent preuve d'aucune souplesse, quel que soit le motif de refus : conditions de ressources, sous ou sur-occupation au regard des règles habituelles du logement social). Ainsi, plusieurs logements ont été perdus faute de présentation de candidats dans le délai imparti, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en aurait pas eu à la commission suivante !

Ajoutez à cela une application très stricte des règles de revenus qui réduit considérablement les agents qui peuvent prétendre à un logement, et vous vous trouvez rapidement dans une impasse. En effet, pour pouvoir prétendre à un logement, il est exigé du futur locataire un revenu égal à 3 fois le montant du loyer. Mais comme il s'agit de logement social, il faut ajouter à cela des ressources qui ne doivent pas dépasser un certain plafond (qui varie selon le type de conventionnement).

Bilan, les chances que se trouvent réunies les conditions nécessaires sont faibles : il faut que dans un délai de moins d'un mois après la notification à la Masse du préavis de départ de l'ancien locataire ait lieu une commission d'attribution et qu'à cette commission il y ait un ou plusieurs candidats intéressés par ce logement, dont la composition familiale correspond exactement au type de logement proposé (nombre de pièces), gagnant au moins 3 fois le montant du loyer (pas évident pour de jeunes agents débutant leur carrière, cas assez répandu en Ile de France), mais ne dépassant pas dans le même temps le plafond de ressources exigé par le bailleur (et là ce sont des agents avec un peu plus d'ancienneté qui peuvent se trouver « disqualifiés ») !

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation aberrante : la Masse paye des droits de réservation sur des logements pour lesquels elle a des candidats, mais qui ne peuvent pas toujours y prétendre pour les raisons citées précédemment et au final elle les perd pour un tour !

Ces règles de plus en plus restrictives dans l'attribution des logements sociaux soulèvent de réelles inquiétudes quant au fonctionnement à venir de la Masse Ile de France. Nous continuons à nous investir afin de permettre à nos collègues de trouver des solutions de logement sur une région où cette question soulève de réelles difficultés, mais nous nous sentons parfois bien démunis.

> Réservations de logement

Aucune nouvelle réservation de logement n'a été proposée au cours de cette CTM. Seules ont été entérinées les propositions faites à la CTM de fin 2015. Cela se traduit notamment par la réservation de deux logements neufs sur la commune de Louvres (95) dont la livraison est prévue fin 2018.

> Insécurité à Tremblay II

A plusieurs reprises ont été portés à la connaissance de la Masse IDF les graves problèmes d'insécurité auxquels étaient confrontés certains locataires de la résidence de Tremblay II. La résidentialisation de cette cité est réclamée par vos élus depuis de nombreuses années. La SNI n'ayant proposé de la réaliser qu'au prix d'une « arnaque » des locataires, ce projet n'a jamais pu aboutir. La cité ayant été cédée à un nouveau bailleur, LOGEMENT FRANCILIEN, il a de nouveau été demandé la réalisation de ces travaux. Malheureusement, le nouveau propriétaire a opposé un refus catégorique à cette demande. Il a donc été de nouveau demandé aux forces de l'ordre situées sur la commune d'apporter une attention particulière à la résidence. Depuis la CTM, de nouveaux problèmes, parfois graves mais vraisemblablement déconnectés du fait que de nombreux collègues y vivent (ce qui n'empêche pas que ces événements pourrissent leur cadre de vie), sont à nouveau intervenus sur cette résidence. Une réunion a eu lieu le 8 novembre dernier où le nouveau bailleur a fait des propositions qui n'ont pas semblé atteindre le niveau espéré mais semblent aller dans le bon sens (bref, mieux que rien...). Nous attendons néanmoins la réunion de la prochaine CTM le 6 décembre prochain pour connaître le détail du projet proposé par le bailleur et nous ne manquerons pas de vous faire part des avancées dans ce dossier pour le moins sensible.